



Erreur de rédaction sur mon cnf que faire ??

Par hich, le 15/05/2011 à 02:50

Bonjour,

j'habite en Algérie

cela fait 4 ans que j'ai envoyer une demande de CNF en dossier groupé ma mère moi ma soeur et mon petit frère au service de la nationalité des Français nés et établis hors de France de Paris (30 rue du Château des Rentiers, 75647 Paris Cedex 13.

on a obtenu nos CNF par filiation maternelle mère FRANÇAISE ya un mois de ça.

MAIS je viens de m'apercevoir qu'une erreur de rédaction a été commise sur mon CNF

concernent le prénom de mon père il on ajouter le prénom de son père a son prénom (Mon grand père paternelle).

il on pas fait la différence dans mon acte de naissance ou je sais pas ou entre (BEN) qui veux dire en arabe(fils de) et il l'on pris pour un 2eme prénom

mon père s'appelle:

*****Mohamed Benali. et son père AMAR (mohamed benali (Ben =fils de amar)

et il on mis sur mon CNF

fils de***** mohamed benali ben Amar et de *****Nom prénom de ma mere***** sons épouse.

que faire ya que moi qui a cette erreur sur le CNF pour ma soeur et mon frère toute et Ok il se son pas trompé même sur le CNF de ma mère il on marqué le nom juste de mon père .

on sachent que les document constitution le dossier son les même qui on utiliser pour traité les 4 demande (acte de naissance des parents acte de mariage livret de famille)

je ne comprend pas comment il on fait cette erreur et que faire pour rectifié ?

et es que ça va me créer des problème lors de la transcription de mon acte de naissance a Nantes? en sachent que ma filiation de français a été établie a l'égard de ma mère?? pas a l'égard de mon père ?

pliiiiizzzz une réponse

Merci

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **10:47**

Il faut demander au tribunal la rectification de l'erreur de plume

Par **hich**, le **15/05/2011** à **11:07**

Merci pour la réponse @ mimi493

juste une autre question je peu transcrire mon acte de naissance a Nantes ou ça va me posé un problème vu que le CNF et demandé juste pour prouvé la nationalité ? car sur mais papier toute et juste !

et je rectifierai le CNF après car mes info a moi son juste sur celui si sauf qu'au lieu d'avoir juste le prénom de mon père j'ai aussi celui de mon grand père. deux en, un . en sachant que ce n'est pas par de la filiation paternelle que j'ai eu mon CNF mais de ma filiation maternelle !

Merci :)

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **18:02**

Le problème est que votre acte de naissance porte la mention du père, donc il y aura aussi l'erreur, il faudra faire rectifier l'acte de naissance.

Vous allez demander CNI et passeport sur la base d'un acte de naissance erroné, c'est chercher les ennuis dans le contexte actuel

Par **hich**, le **15/05/2011** à **19:22**

Non mais mon acte de naissance et un acte de naissance Algérien et il n'est pas erroné ces le tribunal de paris qui na pas su limité le prénom de mon père entre son prénom et celui de son père

dans mon acte de naissance et écrit mon Nom + prénom et dan ma filiation ces écrit fils de ****Nom du père**** Mohamed benali ben Amar ça veux dire Mohamed benali fils de Amar j'ai mon père et mon grand père qui figurent dan mon acte EN ARABE **ben VEUX DIRE FILS** mais eu il on tous pris comme prénom du père tu vois le truc.. j'ai rien a corriger sur mon acte de naissance car ce n'est pas faux.

Par **hich**, le **15/05/2011** à **19:31**

Moi ce que je voulais savoir si je demande ma transcription de mon acte de naissance a Nantes avec mes papier Algérien qui ne son pas erroné es qu'il vend se baser sur ce que je

vais leur donné ou sur le CNF car mon papa sont prénom ces Mohamed benali pas mohamed benali ben Amar même dan mon acte de naissance mariage des parent et livret de famille ?

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **19:56**

ils vont refuser puisque le CNF ne porte pas les mêmes mentions

Par **hich**, le **15/05/2011** à **20:07**

Ok Merci

Par **hich**, le **15/05/2011** à **20:27**

et d'après vous alors quelle et la meilleurs solution ;(que dois-je faire pour corriger cette satané erreur):

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **21:07**

Relisez ma 1ère réponse

Par **hich**, le **15/05/2011** à **21:18**

Oui je sais mais dois je prendre a avocat pour que sa soit rapide car je suis en Algérie et je sais que sa va prendre des siècles bon je sais pas si je suis parano mais j'ai peur qu'il remette en cause ma nationalité pourtant ces mon droit . ou me demande de refaire le dossier a zéro pourtant toute et claire Pffff Mon frère et ma soeur son alaise maintenant et moi toujours les problèmes j'ai la poisse):

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **21:46**

Il faut demander la rectification au tribunal qui a émis le CNF.

Par **hich**, le **15/05/2011** à **21:55**

Oui dan mon cas ces le
service de la nationalité des Français nés et établis hors de France de Paris (30 rue du
Château des Rentiers, 75647 Paris Cedex 13.
vous avez une idée sur la duré de la procédure ??
Merci

Par **hich**, le **27/05/2011** à **23:53**

re bonjour @mimi493

j'ai contacte service de la nationalité des Français nés et établis hors de France il mon dis j'ai
expliqué mon problèmes leur réponse en retour
(qu'un certificat portant la correcte orthographe des prénoms de mon père sera rédigé
prochainement et que je devez restituer rapidement l'original du certificat déjà reçu.
et ils mon dis que l'erreur portée sur mon CNF n'est pas un obstacle quant à l'obtention de la
transcription de mon acte de naissance auprès du Service Central de l'Etat Civil. !!!??

voila ma question

1-es qu'il vont m'envoyer le nouveau CNF sans la faute et lors du retrait du consulat comme
j'ai eu le premier vu que j'habite en Algérie, je restituerais l'ancien?

2-il vont pas me le donner et je dois le faire maintenant pour avoir le nouveau après ??en
sachent que la seul solution et de l'envoyer par poste et la j'ai aucune preuve que je l'ai fait si
y a un problème sur le courrier ou autres ??

2- moi je veux faire ma transcription puis avoir mon passeport et monté a PARIS au service
de la nationalité des Français nés et établis hors de France de Paris (30 rue du Château des
Rentiers, 75647 Paris Cedex 13 et le déposer en MAIN PROPRE au moins j'aurais un accusé
de réception.

car sans sa je suis pas protégé en cas de perte ou alors via le consulat je pense que ces la
meilleur solution pour les deux partie .

Par **mimi493**, le **27/05/2011** à **23:59**

Vous pouvez demander votre passeport sans faire la transcription, je pense

Par **hich**, le **28/05/2011** à **17:30**

RE @mimi493

Bonjour,

Non impossible de le faire le consulat de France en Algérie exige la transcription de l'acte de
naissance pour après pouvoir faire le passeport.

Par **ombellifere**, le **26/01/2013** à **15:11**

Je vous remercie de cette piste auprès des medias...mais ma question portait précisément sur le fait de déposer ,parallèlement a un dossier déposé chez une avocate , un dossier ,le même directement a la préfecture?